

CONSEIL MUNICIPAL DE NOISY-LE-ROI
DELIBERATION N° 2026-02-02-11

Date de convocation : 16 janvier 2026

Date d’affichage : 04 février 2026

CRÉATION DES TARIFS D’INSCRIPTION POUR LES TRAILS DE LA PLAINE

Nombre d’élus : 27

Présents : 21

Représentés : 3

Votants : 24

L’an deux mille vingt-six, le 02 février, le conseil municipal de Noisy-le-Roi, légalement convoqué, s’est réuni salle du conseil en séance publique sous la présidence de Monsieur Marc TOURELLE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 21

Marc TOURELLE, Christophe MOLINSKI, Delphine FOURCADE, Patrick KOEBERLE, Marie-France AGNOFE, Guy TURQUET de BEAUREGARD, Marie-Hélène HUCHET, Dominique SERVAIS, Salvador-Jean LUDENA, Sylvie HAUFF, Marc TIMSIT, Audrey de FORNEL, Jérôme DUVERNOY, Armelle LUCAS de PESLOUAN, Roch DOSSOU, Pauline LACLEF, Dominique JAILLON, Loïc FLICHY, Magali PRADEL, Michel BOISRAMÉ, Morgane LAMBLIN

Absents ayant donné pouvoir : 3

Cyrille FREMINET a donné pouvoir à Marc TOURELLE

Jean-Michel RAGUENES a donné pouvoir à Christophe MOLINSKI

Jean-François VAQUIERI a donné pouvoir à Patrick KOEBERLE

Absents : 3

Géraldine LARDENNOIS

Frédéric RAVEAU

Christophe VAN DER WERF

Secrétaires de séance :

Marie-France AGNOFE et Delphine FOURCADE

Quorum : 14

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU l’avis de la commission Jeunesse, sports et jumelage du 06 janvier 2026 ;

VU l’avis de la commission Finances du 20 janvier 2026 ;

CONSIDÉRANT que l’association portant la manifestation sportive « Trails de la Plaine » a informé les communes de Noisy-le-Roi et de Bailly fin 2025 qu’elle n’était plus en capacité humaine d’organiser l’édition 2026 ;

CONSIDÉRANT que la manifestation « Trails de la Plaine » est un événement attendu et important, dans le cadre de la politique sportive des communes de Bailly et Noisy-le-Roi, celles-ci ont décidé de reprendre en direct la charge d'organiser l'édition 2026, qui se tiendra le 28 juin 2026 ;

CONSIDÉRANT que les coûts liés à l'organisation de la manifestation impliquent la création de tarifs ;

CONSIDÉRANT la proposition de tarifs ;

ENTENDU l'exposé du rapporteur ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

1) CRÉE une tarification visant les inscriptions des participants à la manifestation : « Les trails de la plaine - édition 2026 ».

2) FIXE les tarifs comme suit :

Tarif (enfants)1 et 3 km :	0€
Tarif 11km et marche nordique :	25€
Tarif 22km :	35€
Tarif du repas :	10 €/personne inscrite
Tarif frais de d'inscription :	1,75€

3) DIT que ces tarifs prendront effet au 3 février 2026.

4) INSCRIT les crédits correspondants au budget de la Ville en recettes.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits
A Noisy-le-Roi, le 02 février 2026

Le Maire
Marc TOURELLE